

En cette rentrée 2024, un petit rappel sur le **bon comportement à avoir avec nos animaux de compagnie** pour vivre en harmonie dans le Domaine de la Marche.

Dans votre résumé du « Vivre dans le Domaine » du 6 mai 2023, vous évoquiez les animaux domestiques avec un rappel de la propreté des trottoirs et le fait de tenir en laisse son chien.

« Les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leurs animaux, c'est une vraie nuisance visuelle, physique et olfactive (art. 1243 du Code civil, « Vous êtes responsables de votre animal »). Il est à rappeler que des sachets et pochons sont à disposition à la cabane du jardinier. Les propriétaires du Domaine ont compris l'importance de ramasser les déjections et c'est une bonne chose. Heureusement car nous sommes de plus en plus nombreux à avoir des chiens. Il faut continuer cette bonne pratique et montrer l'exemple aux gens qui viennent de l'extérieur.

Pour les visiteurs extérieurs, certains viennent pour la sortie du soir de leur toutou en pensant qu'ils peuvent le laisser courir partout. Ils n'ont aucun contrôle sur leur animal en liberté qui va aller faire ses besoins là où bon lui semble. C'est très facile pour le propriétaire de ne pas voir et de ne pas ramasser. C'est un désagrément pour tous et encore plus je dirai pour ceux qui n'ont pas d'animaux et qui doivent subir ces mauvais comportements.

C'est à chacun de nous dans le Domaine, lorsque nous rencontrons une telle situation, d'informer avec bienveillance la personne qui vient de l'extérieur qu'il y a une règle indiquant que **les chiens doivent être tenus en laisse**. Les visiteurs extérieurs ne le savent pas forcément. **Il faut donc vérifier que la signalétique soit bien visible dans le Domaine.**

S'ils ne peuvent pas promener leur chien sans laisse, car c'est pour cela qu'ils viennent dans le Domaine, ils vont préférer aller ailleurs. Je l'ai constaté avec des personnes extérieures avec lesquelles j'ai pu discuter du problème et qui n'ont plus aucun intérêt à venir. Cela va certes, demander du temps, mais c'est une solution.

Pour ce qui est de la tenue en laisse, plusieurs raisons à cela : avoir toujours son chien sous contrôle afin d'anticiper tout risque d'incident ou accident. Certains enfants ou personnes ont peur des chiens. Un chien en courant peut bousculer un cycliste ou faire tomber un enfant ou une personne âgée. Les chiens peuvent courir les chats et se faire frapper par des voitures ou des camions de livraison. Un bruit inattendu (pétard) peut effrayer le chien qui va se sauver et peut provoquer un accident. Nous sommes en ville avec un boulevard très circulant. ***Un chien attaché est un chien en sécurité.***

Les chats

Pour les propriétaires de chats, il est préconisé par la LPO de rentrer son chat le soir afin qu'il ne chasse pas les oiseaux en cours de nidification. Cela est possible si vous nourrissez votre chat le soir. Vous pourrez ainsi le laisser enfermer pour la nuit.

Il est très important de ne pas nourrir un chat qui ne vous appartient pas. Cela part toujours d'un bon sentiment, mais mettez-vous toujours à la place du propriétaire. Posez-vous la question, aimeriez-vous que l'on s'occupe de votre chat à votre place ? En le nourrissant, le chat va avoir plusieurs logis et ne va plus chercher à rentrer chez lui pour dormir. Il agrandit son territoire et va aller de maison en maison quémander. Assurez-vous avant de nourrir un chat, qu'il n'appartient à personne. Pour ce faire, demandez autour de vous et si besoin, aller chez le véto pour voir si le chat est identifié. S'il ne l'est pas, libre à vous de l'adopter.

Les oiseaux de nos jardins

Nous sommes plusieurs propriétaires à faire partie de la LPO (Ligue Protectrice des oiseaux). Nous les nourrissons l'hiver et leur offrons des nichoirs pour nidifier.

Vous pouvez trouver des articles de la LPO concernant la prédation des chats et les moyens de les éloigner de son jardin.